



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI  
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

**N° 2020/65**

**Objet : EHPAD Résidence la Grèze : Modification de l'affectation des résultats de l'ERRD 2018 sur l'exercice 2019**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'afin de corriger une erreur matérielle, il y a lieu de modifier l'affectation du résultat de l'ERRD 2018 sur l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de modifier le montant de l'affectation des résultats d'exploitation de l'ERRD 2018 de l'EHPAD Résidence La Grèze pour la partie hébergement à savoir : 80 444,61 € au lieu de 80 444,81 €
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.

Le Président,  
Thierry BARDOU